

Bloc de compétences BC02.02

Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur

Bloc commun aux certifications

Assistant maternel / Garde d'enfants / code RNCP 37795
Assistant de vie dépendance / code RNCP 37780
Employé familial / code RNCP 37792

Date de l'enregistrement par le certificateur IPERIA le 19 juillet 2023.

27 évaluations

réalisées*

100% de réussite

*Année 2024
32 blocs prescrits. 5 abandonns



COMPÉTENCES ATTESTÉES

PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS LIES A SON ACTIVITE DANS LE SECTEUR DES PARTICULARS EMPLOYEURS

- Appliquer les obligations liées aux responsabilités professionnelles
- Prévenir les risques professionnels et veiller à sa propre sécurité : les gestes et postures adaptés, la sécurisation de son espace de travail

PREVENIR LES RISQUES DOMESTIQUES DANS LE SECTEUR SPECIFIQUE DES PARTICULARS EMPLOYEURS

- Prévenir ces risques en proposant des aménagements ou l'installation d'équipements de protection
- Utiliser les applications liées à la domotique notamment afin de sécuriser le domicile

AJUSTER LES ACTIONS D'AMELIORATION A LA SITUATION DE TRAVAIL

- Signaler les risques professionnels au particulier employeur

IDENTIFIER LES RISQUES ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES

- Identifier les risques professionnels : les troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux, les risques chimiques, les risques infectieux et les chutes
- Proposer des mesures d'adaptation appropriées dans son secteur d'activité
- Passer le relais aux professionnels compétents si nécessaire

42 heures

Étude de situation professionnelle numérique

✓ Remise d'un certificat de compétence

Prérequis

Connaissance du français courant lu et écrit

Projet professionnel validé pour exercer au domicile du particulier employeur

Capacités physiques nécessaires pour s'occuper d'une tierce personne en toute sécurité

MODULES THÉMATIQUES PRECONISÉS

Organisation, aménagement et sécurisation de l'espace professionnel

Réf: MIOASEP21

Objectifs du module : A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de détecter les dangers réels ou potentiels du domicile en proposant des solutions de sécurisation et d'aménagement et en tenant compte des besoins de chacun.

Durée : 21 heures - 3 jours

Public : SPE, ASSMAT, DE, Autre public

Module éligible aux financements : CPF - PDC

Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention

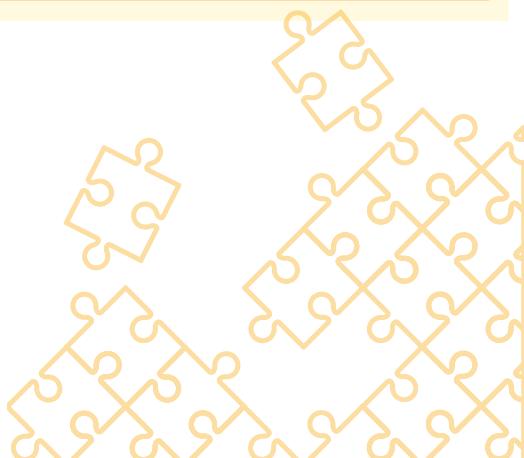
Réf: MIRPSI21

Objectif du module : À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'identifier les risques liés à son activité professionnelle et de mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé.

Durée : 21 heures - 3 jours

Public : SPE, ASSMAT, DE, Autre public

Module éligible aux financements : CPF - PDC



Organisation, aménagement et sécurisation de l'espace professionnel

PUBLIC

Salarié du particulier employeur (SPE)
Assistant maternel (ASSMAT)
Demandeur d'emploi (DE)
Autre public

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base
(Lire, écrire, compter)

DURÉE

21 heures - 3 jours

EFFECTIF

12 apprenants

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Présentiel / Téléformation

DÉLAI DE MISE EN PLACE DU PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION

Co-construction selon les modalités du financement (nous contacter)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé, vidéos pédagogiques, exercices guidés, cas pratiques, création d'outil

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET MATÉRIEL UTILISÉ

Kits pédagogiques
Supports interactifs
Outils multimédias

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

Consultez notre site internet, rubrique :
Formation continue

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation formative tout au long du stage

FINANCEMENT

PDC : pris en charge pour les SPE et ASSMAT
CPF et / ou abondement
Autres (nous contacter)

TARIF

420 Euros TTC

LIEUX DE LA FORMATION

PARIS - Ile de France - PACA

FRAIS DE DOSSIER ET D'INSCRIPTION

Gratuit

NOS LOCAUX

Au cœur de la ville à proximité des moyens de transport
Dans le cas où vous seriez en situation de handicap, contactez notre référent :
referent.handicap@aritasgroupe.fr



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de détecter les dangers réels ou potentiels du domicile en proposant des solutions de sécurisation et d'aménagement et en tenant compte des besoins de chacun.



PROGRAMME DE FORMATION

Les responsabilités et les assurances professionnelles.
Les obligations réglementaires des salariés du particulier employeur et des assistants maternels.
La composition, la fonction et les risques inhérents à chaque pièce du domicile.
Les différentes formes d'intimité : sociale, affective, matérielle.
L'ergonomie et l'aménagement des espaces.
Les sources de dangers à l'intérieur et à l'extérieur du domicile.
Les risques d'accidents domestiques dans les différentes pièces de la maison.
Les équipements de protection et de sécurisation du domicile.
Le matériel domotique, les objets connectés et les applications domotiques.
Les aides financières pour aménager le domicile.
Les limites de son intervention dans la prévention des risques.



COMPÉTENCES VISÉES

Définir conjointement au sein du domicile les espaces réservés aux activités professionnelles.
Proposer et/ou réaliser des petits aménagements du domicile en prévention des accidents domestiques.
Vérifier l'accessibilité à l'extérieur du domicile et proposer des solutions de facilitation d'accès.
Utiliser en toute sécurité et programmer les appareils électroménagers et domotiques.
S'assurer d'une ventilation et d'une aération optimale du domicile.
Alerter les personnes compétentes en cas d'urgence.

PUBLIC

Salarié du particulier employeur (SPE)
Assistant maternel (ASSMAT)
Demandeur d'emploi (DE)
Autre public

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base
(Lire, écrire, compter)

DURÉE

21 heures - 3 jours

EFFECTIF

12 apprenants

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Présentiel / Téléformation

DÉLAI DE MISE EN PLACE DU PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION

Co-construction selon les modalités du financement (nous contacter)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé, vidéos pédagogiques, exercices guidés, cas pratiques, création d'outil

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ET MATÉRIEL UTILISÉ

Kits pédagogiques
Supports interactifs
Outils multimédias

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

Consultez notre site internet, rubrique :
Formation continue

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation formative tout au long du stage

FINANCEMENT

PDC : pris en charge pour les SPE et ASSMAT
CPF et / ou abondement
Autres (nous contacter)

TARIF

420 Euros TTC

LIEUX DE LA FORMATION

PARIS - Ile de France - PACA

FRAIS DE DOSSIER ET D'INSCRIPTION

Gratuit

NOS LOCAUX

Au cœur de la ville à proximité des moyens de transport
Dans le cas où vous seriez en situation de handicap, contactez notre référent :
referent.handicap@aritasgroupe.fr



Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'identifier les risques liés à son activité professionnelle et de mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé.



PROGRAMME DE FORMATION

Les risques professionnels et leurs impacts : risques psycho-sociaux, risques de chutes, risques infectieux, risques chimiques, risques dans les déplacements.
L'ergonomie, l'appareil locomoteur et les troubles musculosquelettiques.
La charge mentale, l'épuisement et l'usure professionnelle.
Les obligations et réglementations en vigueur en matière de responsabilité et d'assurance.
Les ressources et structures de référence en termes de sécurité et prévention des risques professionnels.



COMPÉTENCES VISÉES

Repérer les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive.
Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels identifiés.
Utiliser les équipements de protection adaptés à la situation.
Adopter les postures et les gestes professionnels prévenant les troubles musculosquelettiques.
Limiter ses gestes et déplacements et appliquer les principes d'économie d'effort.
Repérer et anticiper les signes d'épuisement professionnel.
Se déplacer en respectant les règles de sécurité routière et de prudence élémentaire.
Amorcer et développer une réflexion individuelle sur la sécurité dans sa pratique professionnelle.
Informer le particulier employeur de ses obligations en matière de responsabilité et d'assurance.